



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Justificatif de prise de contact pour : le remplacement d'un chauffage / chauffe-eau à la suite d'une panne

Applicable à compter du 1^{er} janvier 2024

Ce justificatif atteste que l'Espace Conseil France Rénov' signataire a été contacté par le demandeur au sujet d'un besoin urgent de remplacement de chauffage/ chauffe-eau à la suite d'une panne. L'obligation d'audit ou diagnostic de performance énergétique est levée permettant au demandeur de déposer sa demande de subvention MaPrimeRénov'. Cette pièce ne vaut pas acceptation de la demande qui sera contrôlée ainsi que l'ensemble des autres documents demandés.

Nom et prénom du demandeur de la subvention :

Logement

Adresse de réalisation des travaux :

N°....., voie :

code postal : , ville :

Caractéristique des travaux

Le projet de travaux doit exclusivement être composé de l'installation d'un équipement de chauffage ou de chauffe-eau en remplacement de l'équipement en panne. Le choix d'un système de chauffage ou de chauffe-eau moins polluant est obligatoire. Dans le cas contraire, la demande de subvention sera rejetée.

Type de travaux demandé :

cocher la ou les mention(s) correspondante(s)

- Remplacement d'un système de chauffage défectueux
 Remplacement d'un chauffe-eau défectueux (eau chaude sanitaire)

Si l'ECFR coche les deux cases et que l'on se trouve hors de la période hivernale, vérifier dans le devis qu'il s'agit bien d'un seul appareil hybride (système de chauffage assurant également le chauffage de l'eau).

Identité de l'Espace Conseil France Rénov' ayant reçu la demande

Nom et prénom du conseiller France Rénov' ayant eu l'échange avec le demandeur :

.....

Raison sociale du conseiller France Rénov' ayant eu l'échange avec le demandeur :

.....

Fait à, le

Signature de l'ECFR:

NB : La mention « Remplacement d'un chauffage/chauffe-eau à la suite d'une panne » doit être indiquée dans le devis qui sera téléversé lors de la demande de subvention MaPrimeRénov'.